



**Avis de publicité**  
**Manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée**  
**Autorisation d'Occupation Temporaire**  
**du domaine public de la commune**

**La SAS l'Escale Royale** dont le siège social est situé 128 Rue de la Boétie 75008 Paris, a fait part de son intention par courrier reçu en Mairie **le 18 Mars 2023** d'occuper un espace sur le plan d'eau de Cabariot. **relative à l'exploitation de 2 « House Boat » ou Bateau Maison.**

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la commune de Cabariot prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de la SAS l'Escale Royale, et s'assure, par la présente publicité, et avant signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai d'un mois suivant la publication de la présente.

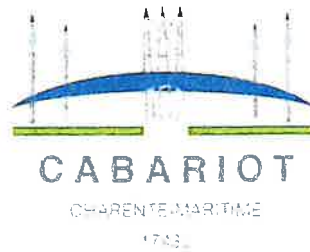
**L'activité envisagée consiste en l'exploitation à quai de navire de catégorie D de 12m par 4m à vocation d'hébergement touristique haut de gamme.**

**Les conditions d'occupation sont les suivantes :**

- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle ;
- L'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans la convention d'A.O.T ;
- Les installations sont autorisées à compter de la date de signature de la convention de l'AOT. La présente autorisation est accordée pour une durée de 15 ans maximum dont 10 ans ferme avec reconduction tous les ans à partir de la 11ème année à compter de sa notification par la commune;
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels ;
- Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la commune de Cabariot ;
- En contrepartie de l'occupation privative du domaine public consentie, le bénéficiaire versera au gestionnaire une redevance d'occupation privative du domaine public d'un part fixe assise sur la valeur locative des dépendances domaniales mises à disposition pour un montant de 150 € par mois et par bateau, révisable selon la convention d'occupation ;

Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

**Dans le cas d'une demande concurrente**, les personnes intéressées devront transmettre leur manifestation d'intérêt concurrente **par lettre recommandée** avec accusé de réception à l'adresse suivante : M. le Maire Mairie 32 Rue des Gabares 17430 CABARIOT Au plus tard le **6 octobre 2023 à 12h00.**



Aucun envoi n'est autorisé par voie électronique ou par télécopie. Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comprendre les éléments suivants :

- Une présentation de l'opérateur intéressé et ses coordonnées (adresse postale, courrier électronique, ...)
- Une présentation détaillée du projet sur la surface concernée dans le respect des conditions exposées dans le présent avis (nature des activités, ...)
- Un extrait K-Bis de l'opérateur intéressé si ce document est disponible eu égard au statut du candidat ;
- Tout élément complémentaire que l'opérateur intéressé juge pertinent pour éclairer et compléter sa manifestation d'intérêt.

**Dans ce cas, une procédure de mise en concurrence sera organisée.**

**Le Maire,  
Christian BRANGER**

